



Durieu Coatings N.V./S.A.
Boucle Odon Godart 8
1348 Louvain-La-Neuve
T. +32 (0)10 420 090
F. +32 (0)10 420 099

Règlement du concours « Gagnez votre taille en bidons de couleur De Keyn »

I. ORGANISATION DU CONCOURS

1. Le concours est organisé par DURIEU COATINGS S.A.
2. DURIEU COATINGS S.A. se réserve le droit de modifier, de remettre, de réduire ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances le réclament. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et pour aucune obligation de DURIEU COATINGS S.A.
3. Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du concours. Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le concours seront considérées comme point du présent règlement.
4. Toute personne physique ou morale domiciliée en Belgique peut participer au concours, à l'exception des membres du personnel de DURIEU COATINGS S.A. et des entreprises (y compris le personnel et les collaborateurs) qui sont impliquées dans le concours, ainsi que les membres de famille (demeurant au même domicile). Au cas où un participant aurait moins de 18 ans au moment de sa participation, il doit obtenir l'accord préalable explicite de ses parents et/ou de son tuteur et présenter cet accord à la première demande de DURIEU COATINGS S.A.
5. Les conditions exactes pour participer sont exposées dans la description du concours. Les réponses ou envois tardifs ne seront pas pris en considération.
6. Les cadeaux gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre leur contre-valeur en espèces ou un autre gain en nature. Les prix devront être retirés dans un point de vente sélectionné par Durieu Coatings.
7. Chaque personne physique ou morale ne peut participer qu'une seule fois au concours.
Si plusieurs réponses ou participations sont envoyées, DURIEU COATINGS S.A. ne prendra en considération que la première participation qu'elle reçoit, sans préjudice du droit de DURIEU COATINGS S.A.
8. Un prix au maximum est remis par adresse / domicile où plusieurs personnes demeurent en famille.
9. En cas d'abus, mystification ou fraude, DURIEU COATINGS S.A. se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) de ce concours et/ou des autres concours de DURIEU COATINGS S.A.

II. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le processus du concours est le suivant :

- A. Le client participe au concours « Gagne ta taille en bidon de 2L5 de peinture De Keyn » en fournissant ses réponses ainsi que ses coordonnées complètes. Il confirme sa participation en transmettant à DURIEU COATINGS S.A. ses données personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, adresse e-mail, adresse postale.
- B Le règlement peut être demandé à Durieu Coatings durant toute la durée du concours.
- C. Les participants ont jusqu'au 30/09/2016 à 23 h 59 minutes pour jouer. Les réponses reçues après 30/09/2016 ne seront pas prises en considération. Seuls les envois reprenant le code et les coordonnées complètes seront pris en compte.
- D. DURIEU COATINGS S.A. détermine les gagnants du concours « Gagne ta taille en bidon de 2,5L de peinture De Keyn », au plus tard le 30/10/2016. Les gagnants sont déterminés d'après les réponses fournies aux questions. Parmi les réponses correctes à la question subsidiaire, les répondants ayant la réponse la plus proche à la question gagneront un des 10 prix.
- E. DURIEU COATINGS S.A. informe les 10 grands gagnants du concours « Gagne ta taille en bidon de 2,5 L de peinture De Keyn » par téléphone au plus tard 30/10/2016. Le nom des 10 grands gagnants et le code postal de leur domicile seront publiés sur la page Facebook De Keyn dès le 30/10/2016. En participant au concours, chaque participant consent automatiquement et sans réserve que ces données, ainsi que son identification comme gagnant, soient publiés par DURIEU COATINGS S.A. Il renonce formellement à tous ses droits à ce sujet.

III. PRIX DU CONCOURS

Le processus du concours est le suivant :

1. Seules les 10 personnes identifiées suivant la procédure visée à l'article II recevront un prix.
2. La « taille en bidons » sera déterminée en magasin. Le gagnant recevra sa taille en pots accomplis (ex : 7,6 bidons mesurés = 7 bidons accomplis).
3. Les prix ne peuvent être attribués qu'aux gagnants et ne sont pas cessibles. Les prix ne pourront en aucun cas être échangés contre leur contre-valeur en espèces ou un autre gain en nature.
DURIEU COATINGS S.A. ne fait ou ne donne aucune garantie concernant les prix.
4. Le gagnant ira chercher son prix dans un point de vente déterminé par Durieu Coatings dans les deux mois suivant le message l'informant qu'il a remporté un des prix. Le gagnant qui ne sera pas venu chercher son prix dans ce délai n'y aura plus droit.





Durieu Coatings N.V./S.A.
Boucle Odon Godart 8
1348 Louvain-La-Neuve
T. +32 (0)10 420 090
F. +32 (0)10 420 099

IV. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel communiquées par les participants seront reprises dans un fichier d'adresses qui pourra être utilisé par DURIEU COATINGS S.A. Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ses données personnelles.

V. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a. Par sa participation au concours, le participant accepte de se soumettre sans condition au présent règlement.
- b. DURIEU COATINGS S.A. ne peut en aucun cas être tenu responsable des problèmes techniques et/ou attribuables aux tiers (comme des problèmes de retard, grève, endommagement, etc.) qui empêcheraient la participation.

VI. Facebook

- 1. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème
- 2. Aucune promotion n'est associée, gérée ou sponsorisée par Facebook
- 3. Le participant fournit des informations à Durieu Coatings et non à Facebook

